

L'ECA SOUTIEN LES PROPRIÉTAIRES FACE AUX DANGERS NATURELS

Devant l'augmentation des sinistres liés aux éléments naturels, l'Etablissement incite à agir sur la vulnérabilité des bâtiments en soutenant, notamment financièrement, la mise en place de mesures de protection.

L'ECA, établissement autonome de droit public, assure la sécurité de la communauté vaudoise par la synergie de trois missions complémentaires: la défense incendie et secours, l'assurance, mais aussi la prévention dans le domaine de l'incendie et des éléments naturels.

27 millions de dégâts chaque année dans le canton

Ces dernières années, la hausse des dommages provoqués par les éléments naturels est conséquente. Près de 90% des sinistres dus aux phénomènes naturels sont causés par la grêle, les tempêtes ou le ruissellement d'eau de surface. «Ils occasionnent en moyenne chaque année des dégâts dans le canton de Vaud pour 27 millions», relève Anne Gillardin, directrice de la division prévention. Les modifications climatiques ont certainement une influence, mais aussi l'augmentation démographique, qui induit une plus grande urbanisation, ainsi que la hausse des prix de la construction. Dernier facteur aggravant, les habitations modernes sont aujourd'hui plus vulnérables.

Peu résistants aux éléments naturels

Les nouveaux bâtiments, par exemple, sont construits en respectant les normes énergétiques, mais en étant parfois moins résistants aux éléments naturels. «Suite à ces constats, nous avons mis en place une prestation d'incitation inédite en Suisse, visant d'abord à aider le propriétaire à prendre conscience de sa situation avec un conseil de nos experts et, puisque c'est le nerf de la guerre et souvent le point bloquant, en attribuant une participation financière au projet de protection du bâtiment allant jusqu'à 50%», développe Marc Choffet, responsable prévention éléments naturels.

Maintenir des primes avantageuses

«Au cœur de ces enjeux importants, notre Etablissement se doit d'apporter des solutions pour maintenir des primes avantageuses sur le long terme. Nous voulons proposer des moyens inédits dont les effets concrets sur la sinistralité se ressentent rapidement», souligne

Serge Depallens, directeur général. Le fonds d'encouragement à la prévention des dommages provoqués par les éléments naturels est mis à disposition de tous les propriétaires du canton de Vaud (privés, institutions, entreprises, communes) présentant une situation à risque. **Δ**



Les chargés de prévention ECA, Jérôme Dubois et David Tuleu, conseillent les propriétaires dans leur démarche.

Informations et explications sur les principes du fonds d'encouragement sur www.eca-vaud.ch